

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

### JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

EN VENTE.

## LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850, IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, UNE TABLE D'INTERÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer à Montréal, chez E. R. Fabre & Cie, 3, Rue St. Vincent. Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 gros-sc.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous. STANISLAS DRAPEAU, Québec, 29 octobre, 1849.

**A LOUER.**  
PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

**AUSSI.**  
Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

**MARTIN RAY,**  
Au pied de l'escalier de la Bourse-ville, est nommé AGENT des EAUX DE PLANTAGENET. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849.

**Ghs. Baillargé.**  
PRATIQUE et enseignement l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

**G. TALBOT.**  
Avocat, établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec. 5e porte de la Cour.—1 a 1, 1849.

**Mr. GIROUX,**  
APOULCHERE, à transporté son Établissement 2, RUE LA PATRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

**EDUCATION.**  
**LES SŒURS DE LA CONGREGATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE ST. ROCH DE QUÉBEC,**  
SONT heureuses de pouvoir annoncer au public que le prix de la pension des élèves a été réduit à 213 1/2s. par année, payable d'avance par trimestre. Demi-pension 150s. Piano 150s. Le cours d'instruction embrasse les langues Française et Anglaise, la Grammaire, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie et l'usage des Globes, l'Histoire ancienne et moderne, la Rhétorique, la Botanique, la Musique vocale et instrumentale, le Dessin, la Peinture, la Couture et la Broderie. Les vacances commencent vers le 15 Août et finissent à la mi-Septembre; elles sont précédées d'un examen général et de la distribution des prix. Les parents qui désirent que l'établissement fournisse à leurs enfants les livres ou les articles nécessaires à la Broderie et au Dessin doivent remettre d'avance entre les mains de la Directrice des fonds à cet effet. Le Blanchissage et les lits sont à la charge des parents. St. Roch, 12 Octobre, 1849.

**Nouvel Etablissement.**  
LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR Libraire et Papetier. RUE BUADE, Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gilletts et Perry, en cartes et en boîtes, Plumes de Gémme et d'Oie, Enveloppes, Cires à cacheter, Encres, Encriers, Papiers portatifs, Porte-feuille, Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires, mériter une part du patronage public. J. T. BROUSSEAU. Québec, 28 mai, 1849.

**PAPIER à DESSIN.**  
ES SOUSSIGNÉS ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique, Grand Aigle, Pelure blanche, Do de Dioptrique, Colombier, Jésus, Grand Raisin Dioptrique, Grand Aigle velin, Do de vergé, Grand Raisin velin, Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités. J. & O. GREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

**Paniers Français en Oster.**  
CORDES DE VIOLON, etc. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir U par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c. J. & O. GREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

**H. S. BALKIN,**  
MARCHAND DE BOIS, No. 48, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE. Québec, 6 juin 1849.

**VIEILLES GAZETTES.**  
VIEILLES Gazettes à vendre, à ce bureau. Prix 8 sous la livre.

**JOURNAL LITTÉRAIRE.**  
LE SIÈGE DE CANDIE, ou LES GALLÉRIES du Palais-de-Justice.

Suite. (\*)  
LES ÉQUIPES.

Il parut plaisant à un mousquetaire qui avait énuméré avec complaisance les jolies femmes de la cour qui assistaient au sermon du père Bourdaloue, de proposer une galante croisade contre les pieuses auditrices du jésuite.

Cette folie fut accueillie, on le pense bien, avec une grande faveur par les mousquetaires et par les espions du Parquet et tous ensemble, excités par les libations de la soirée, se rendirent en hâte sur la place de l'église, dont la cloche historique annonçait alors la fin du sermon.

Ces jeunes gens, exaltés par le vin, par le plaisir, par une émulation coupable, se rangèrent en cercle devant le portail. Chaque dame qui sortait de l'église était obligée de se laisser embrasser par un mousquetaire ou par un clerc pour obtenir le droit de regagner sa voiture, sa chaise à porteur ou sa brunoïte. Ce singulier péage était exigé avec des formes respectueuses et une courtoisie toute chevaleresque; mais enfin c'était une insulte que l'honneur et surtout le lieu rendaient encore plus criminelle. Quelques-unes de ces dames de haut parage, les plus vieilles et les plus laides sans doute, car les jeunes et les jolies femmes sont ordinairement pénétrées d'indulgence, se révoltèrent et se révoltèrent contre une pareille énormité; des œuyers et des laquais firent mine de vouloir venir en aide à leurs maîtresses; mais les mousquetaires mirent flamberge au vent, et force fut aux modernes Lucrèces de courber le front devant ces nouveaux Tarquins.

L'expédition terminée, les mousquetaires et les clercs retournèrent au jeu de paume de l'hôtel Sourdis, pour finir aussi glorieusement la nuit qu'ils l'avaient commencée. Tous comptaient sur l'impunité, ou tout au moins sur l'obscurité.

Mais il n'en fut pas ainsi. L'illustre Nicolas de la Reynie, premier lieutenant-général de police de la ville de Paris, possédait à lui tout seul les cent yeux d'Argus et les cent bras de Briarée; il apprit bientôt l'attentat commis aux portes de Saint-Germain-l'Auxerrois, par les mousquetaires du roi, de complicité avec les clercs du procureur-général, et l'austère magistrat eut devoir en informer le roi le même soir.

Louis XIV résidait alors aux Tuileries, et faisait médianoche quand le lieutenant de police fit demander à Sa majesté un moment d'audience. Cette audience fut immédiatement accordée, et M. de la Reynie raconta au roi ce qui venait de se passer presque au seuil de son palais.

—Il faut aviser à cela, le cas est grave, monsieur le lieutenant de police, dit Louis XIV, je me charge de punir mes mousquetaires; chargez M. le procureur-général du parlement de châtier ses clercs; ceci dépasse les bornes de l'espionnerie.

LA MERCURIALE.  
Le lendemain, dès six heures du matin, (\*) Voyez l'Ami de la Religion, No. 126.

les clercs du parquet étaient à leur poste. Chacun le front blême, les yeux fatigués, la langue épaisse et le corps courbé sur sa petite table de bois noir, reprenait le mieux qu'il pouvait ce qu'on était convenu alors d'appeler et ce qu'on nomme encore aujourd'hui le *collier de misère*. Les espions semblaient être fort appliqués à leur besogne, et n'échangeaient entre eux que de courtes phrases encore empreintes des souvenirs et des folies de la veille; cependant il était aisé de s'apercevoir que des reproches amers, que des pressentiments fâcheux, traversaient incessamment ces jeunes têtes, et rendaient leur gaieté factice comme leur application et leur travail. En effet, tous devaient être dans l'attente et dans l'anxiété, car M. le procureur-général, contrairement à ses habitudes matinales, n'avait point encore paru au parquet, et cette infraction à son système de vigilance ne présageait rien de bon à MM. les espions. L'absence du chef suprême du parquet était donc une espèce d'épée de Damoclès suspendue sur tous et sur chacun en particulier, et les héros de la Saint-Hilaire, les vainqueurs des mousquetaires du roi étaient plus penauds et plus humbles, pour le quart-d'heure, que les écoliers de Montaigu (1).

Le procureur-général du parlement de Paris était alors Achille de Harlay. Ce magistrat était un homme d'une austérité de mœurs remarquable; le sang d'un vieux Romain, ou plutôt le sang d'Achille de Harlay et Christophe de Thou, ces deux grandes et magnifiques personifications de la justice au 16e siècle, son aïeul paternel et son aïeul maternel, coulait dans ses veines, et leurs vertus se reproduisaient dans chacune de ses occupations. La physionomie du procureur-général était grave, mais pourtant d'une gravité qui n'excluait pas la bienveillance et l'aménité dans le commerce ordinaire de la vie. Mais quand le chef du parquet était appelé par la nature même de ses fonctions à soutenir les intérêts du trône ou à venger la société outragée, la mansuétude de cette figure disparaissait en quelque sorte au souffle ardent de sa parole; ses yeux flamboyaient, et son front, prématurément plissé par l'étude et la méditation, semblait recéler les tables de la loi avec les foudres du Sinaï.

Neuf heures sonnaient à l'horloge de la salle des Pas-Perdus, quand le procureur-général entra dans son parquet. A sa vue un tremblement involontaire secoua les membres de ces jeunes hommes, qui, la veille, bravaient la mort sous mille formes dans une partie de plaisir!

C'est que la vertu et le devoir, pour le vice et la licence, sont plus effroyables que les périls et la mort même pour ceux qui se portent bien. Le procureur-général était revêtu, comme toujours, de sa simarre et de son épitoge; il tenait, comme toujours encore, un rouleau de papier à la main. Sa démarche était lente, mais ses traits respiraient une impatience et une indignation qui trahissaient la politique de son maintien.

Cette glaciale entrée, cette muette et majestueuse colère, n'échappèrent point aux jeunes clercs.

—Tout est connu, se dirent-ils tout bas les uns aux autres, l'orage va éclater. (1) Les écoliers du collège de Montaigu étaient les plus mal rentés des collèges de Paris; chaque bourgeois, dans ce pauvre collège, n'avait que trois sous par jour pour vivre, et, sur cette faible somme, il était encore obligé de se procurer des livres. La plupart de ces malheureux mendiaient pour subvenir à leurs besoins, et leur indigence était presque passée en proverbe.

Achille de Harlay fit signe aux deux huissiers qui le précédaient de se retirer, traversa lentement la longue pièce où les clercs travaillaient dans les embrassures de fenêtres, et à droite à gauche; et montant sur la petite estrade qui conduisait à son cabinet particulier, jeta un long regard sur ces dix-huit jeunes gens qui écrivirent silencieusement à ses pieds.

Après une contemplation de quelques minutes, qui parurent un siècle aux coupables garçons, le procureur-général dit de sa voix la plus stridente et la plus accentuée :

—Vous avez tous oublié hier, messieurs, ce que vous étiez appelés un jour à soutenir, à défendre ou à venger, les intérêts du roi, de la religion et de la patrie; vous avez oublié que vous seriez les uns et les autres, sur les fleurs de lis ou sur le banc non moins respectables du barreau, les dépositaires discrets et fidèles de l'honneur, de la fortune, du repos, de la sécurité de vos concitoyens.

Vous avez oublié bien plus encore... vous avez oublié que vous étiez chrétiens, et érédant la folie la plus extrême à l'impunité la plus condamnable, vous avez fait descendre vos divertissements jusqu'au sacrilège!!! Sans égard pour les fonctions plus graves encore que vous devez exercer plus tard, pour le caractère dont la plupart d'entre vous seront revêtus un jour, vous n'avez pas rougi de rivaliser d'extravagance et d'énormités avec de jeunes gens hommes dont le principal mérite consistait à troubler la ville par leur turbulence et leur audace. En vous associant à leurs déplorables plaisirs, comprenez-vous, messieurs, que vous avez commis plus que des espionneries, que vous avez commis des crimes? Si pourtant le vice peut avoir une excuse, le bénéfice de l'indulgence est acquis aux mousquetaires du roi.

En effet, ces jeunes gens rachètent sur les champs de bataille, au prix de leur sang, les torts souvent, hélas! trop nombreux qu'ils ont envers la société; mais vous, messieurs, quelle sera la rançon que vous pourrez lui offrir? Vos devanciers portaient aussi le sobriquet frivole auquel vous semblez attacher tant de prix, mais du moins les espions, puisqu'il faut les appeler par leur nom, ne profitaient pas des fêtes consacrées par la piété et la fidélité du parlement de Paris, pour souler au pied, à la suite d'infames orgies, tout ce qui fait la force, la splendeur et la gloire des peuples civilisés, à savoir la religion, les bonnes mœurs, la bienséance et la politesse.

M. le lieutenant-général de police, par respect pour le parlement, a bien voulu renoncer aux poursuites qu'il était en droit et en mesure de diriger contre vous. Mais la mansuétude de ce magistrat n'a pu désarmer notre légitime rigueur ni arrêter le cours de notre justice privée. En conséquence, messieurs les clercs du Parquet, moi, Achille de Harlay, procureur-général, après avoir pris au préalable l'avis de monseigneur le premier président du parlement... je vous chasse."

Ces trois derniers mots : *je vous chasse*, prononcés d'une voix éclatante par le procureur-général, produisirent une sensation impossible à décrire sur l'auditoire. Tous ces jeunes gens, atterrés et presque tremblants, se levèrent simultanément et quittèrent leurs tables sans articuler une excuse, sans invoquer un sentiment miséricordieux. Il y avait encore de l'orgueil et de l'héroïsme de ce silence solennel; car tous ces jeunes gens n'étaient pas également favorisés des dons de la fortune, et pour plusieurs d'entre eux, l'expulsion du Par-

quet devait entraîner l'expulsion de la maison paternelle, et, par suite, la perte d'un état ou d'une position brillante et honorable.

Achille de Harlay, malgré son austérité naturelle, fut peut-être intérieurement touché de la mâle résolution de ces jeunes hommes dont l'âge était encore si proche de l'adolescence. Mais par un sentiment de pitié profonde, il entrebâilla la porte de l'indulgence, dans la pensée sans doute de le laisser s'ouvrir tout-à-fait, si le repentir et la prière venaient y heurter à la fois.

—Les innocents ne sauraient être confondus avec les coupables, et je souhaiterais vivement que le nombre de ces derniers fût moindre que je ne crois !!! C'est pourquoi j'excepte de la mesure que je viens de prendre Blaise Mélian qui ne faisait point partie du scandaleux festin de la Saint-Hilaire et de ses funestes suites.

Blaise Mélian, ce jeune homme si doux, si rangé, si sage, que ses compagnons appelaient la jeune fille, pour caractériser la candeur de son âme et la chasteté de ses plaisirs, se dressa alors de toute la hauteur de sa taille et dit d'une voix calme et fière :

—Je remercie monsieur le procureur-général de l'exception qu'il veut bien faire en ma faveur ; mais j'entends partager le sort de mes camarades, et je suis chassé avec eux.

Ce sacrifice était d'autant plus généreux de la part de Blaise Mélian, qu'il était pauvre, et que son père, procureur très-probe, et par cela même peut-être très-peu occupé, était hors d'état de lui fournir les moyens nécessaires pour embrasser une autre carrière.

La déclaration de Blaise Mélian entendue, tous les clercs du Parquet défilèrent respectueusement devant Achille de Harlay, qui, subjugué un instant par l'admirable solidarité de tous ces jeunes cœurs, ne put s'empêcher d'ôter sa toque, à peu près comme Napoléon, cent quarante ans plus tard, se découvrit devant les soldats ennemis, blessés à Iéna, en disant : *Honneur au courage malheureux !*

Les mêmes sensations amènent les mêmes manifestations de sympathie ou d'antipathie chez les hommes d'élite. Les siècles et les circonstances n'y font rien.

Notez que les espions, tout espions qu'ils étaient, prirent congé du procureur-général sous la ferule duquel ils ne se trouvaient plus, leur licenciement prononcé, avec les témoignages ordinaires de déférence et de respect. Un châiment cruel, une punition disproportionnée au délit, ne suffisaient pas pour étouffer dans ces jeunes âmes les sentiments de vénération qu'ils devaient au rang, à la véritable grandeur, au talent, à la vertu. Hélas ! pourquoi de nos jours sommes-nous si peu espions, et surtout si peu poètes !

Peut-être, et malgré l'ordre formel de Louis XIV, transmis par le lieutenant-général de police au procureur-général, celui-ci n'aurait-il pas sévi contre les clercs de son parquet avec tant de rigueur, car, troubler la fin du sermon d'un jésuite n'était pas, pour le parlement, tout entier janséniste, un péché irrémissible. Mais, parmi les dames grossièrement insultées par les mousquetaires et les espions, se trouvaient précisément la pieuse et charitable épouse de M. de Lamignon, premier président, et la sainte et modeste sœur du procureur-général lui-même. Juges et parties dans leur propre cause, les deux grands dignitaires du parlement de Paris n'avaient pas eu assez d'empire, malgré leur vertu, sur eux-mêmes, pour modifier ou neutraliser l'indignation royale.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 14 NOVEMBRE, 1849.

Revue Européenne.

Nous avons des nouvelles d'un jour plus tard, apportées par le Washington. Leur importance se rattache particulièrement aux débats qui ont eu lieu dans l'assemblée

nationale, à propos de la politique suivie par le Cabinet Français, dans la question Romaine. Les orateurs qui approuvent la conduite du Gouvernement Français, cherchent à démontrer que le but de l'expédition Française était la restauration du Pape, accompagnée de concessions libérales et d'une amnistie, en exerçant sur les décisions du Pape qu'une légitime influence à leurs yeux, le Motu proprio embrasse les réformes les plus importantes et contient le germe de quelques autres plus importantes encore. Il accorde en effet des améliorations administratives et judiciaires, des franchises municipales et provinciales, et une consulta toutes les choses demandées par la France. L'apologie des actes du Gouvernement Français, et des faits accomplis à Rome, engagea d'autres orateurs à apprécier ces actes, qui à leurs yeux n'étaient pas à l'honneur de la France. Un démenti des plus véhéments ayant été échangé entre MM. Thiers et Bixio, dans le cours de la discussion, il s'ensuivit une rencontre hostile entre eux. Les deux adversaires échangèrent un coup de pistolet, sans résultat, et les seconds ayant déclaré l'honneur satisfait, ils rentrèrent à la chambre, apportant eux mêmes l'annonce de leur rencontre. Le vote définitif n'était pas donné au départ du steamer.

La guerre paraissait poindre, à propos de la question des réfugiés Hongrois à Constantinople. Un envoyé Russe, avait eu une audience avec le ministre des affaires étrangères ; il aurait déclaré que l'apparition d'une flotte Française aux Dardanelles serait considérée à St. Petersburg comme une déclaration de guerre. Le cabinet Français aurait répondu, de son côté que l'entrée des Russes sur le territoire Ottoman serait à ses yeux, un casus belli.

L'assemblée nationale s'occupait de la question d'Orient, et la proposition suivante lui était soumise.

« En vue des difficultés qui menacent l'indépendance du Sultan et l'intégrité de l'empire Ottoman, l'Assemblée, animée par le désir de maintenir en Europe, la balance du pouvoir et de la paix, comme aussi de donner une plus grande valeur à la parole de la France et plus d'unité à son action, invite le ministère à réclamer des puissances signataires de la Convention du 15 Juillet 1840, la stricte exécution de cette convention. »

Le sultan faisait la revue de ses troupes. La flotte Anglo-Française était annoncée et attendue.

LA CALIFORNIE.—Avant hier la barque Rory O-More, et le brig Panama ont laissés notre port, à destination pour San Francisco, avec un nombre de passagers, dont plusieurs appartiennent à nos premières familles de cette ville. La plupart de ces passagers laissent le confort de familles riches, dans l'espérance, trop souvent trompeuse de faire fortune à ce nouvel Eldorado, où les privations malheureusement nombreuses les visiteront. Ces aventureux jeunes gens ont toutes nos sympathies, et pour eux nous faisons des vœux répétés. Puissent-ils arriver à bon port, et voir se réaliser leurs rêves d'or.

Voici les noms des personnes qui ont pris passage sur le Panama : Messrs. Pemberton Paterson, George Paterson, F. A. Roc, Peter Nicol, Angus McDonald, Henry Peters, Maxfield Sheppard, Richard Peniston, John Dorney, Ed. Drummond, W. B. Poston, James Poston, George Farnham, Matthias Smith, John Smith, Charles Carr, J. C. Overell, John West, W. H. Wyse, P. McKenna et sa femme, J. McKenna, Peter Partridge, John Nesbit, John King, James Quinn, L. Verner, Gaspard Garneau, Joseph Lévesque, D. Costain, O. Lacroix, J. B. Gagnon, N. Picard, J. B. Dionne, A. T. Ledroit, Louis Duchesnay.

La barque Eureka, de Cleveland, Ohio, qui est depuis quelque temps dans le port, a dû laisser hier soir pour la Californie.

Le Rory O-More emporte le bois tout confectionné de 31 maisons, 31,000 de briques, etc. Le frêt du Panama consiste en 15,000 madiers, le bois de 2 maison, etc. Il ne reste plus que 4 à 5 vaisseaux d'entre mer dans le Port.

Le North American de Philadelphie publie dans son numéro du 6 novembre, un paragraphe significatif sur l'attitude de l'administration des Etats-Unis dans l'affaire de Nicaragua :

« Jamais, dit-il, le général Taylor n'a hésité ni changé sur la question de Nicaragua, et les misérables érailleries d'une opposition ignorante et sans scrupules n'ont ni étendu ni restreint ses intentions. Nous pouvons dire que des droits de nos citoyens et les intérêts de notre gouvernement seront protégés, dussent l'Angleterre et tous ses alliés nous jeter leur gant de défi. Nous n'avons toutefois aucune crainte d'un dénouement regrettable dans ce différend. La politique de la civilisation éclairée l'emportera, et la Grande-Bretagne abandonnera ce qu'elle ne saurait maintenir avec honneur et justice. »

AGENTS.—A. T. Michaud, écrivain, de Kamouraska, a bien voulu se constituer notre agent, pour cette paroisse.

Mr. Théophile St. Laurent, marchand, de Cacouna, est aussi agent de notre journal, pour cette localité.

Revue du Nouveau Monde,

Publié à New-York, par M. de TROBRIAND.

Nous accusons réception de la Revue du Nouveau Monde, publié M. par Régis de Trobriand, l'auteur de la charmante nouvelle intitulée le Rébelle, épisode de nos troubles de 1837 et 38. Cette Revue se publie deux fois par mois, par livraison de 64 pages, et coûte £1 15s par année. Elle contient des écrits dus à la plume des meilleurs écrivains contemporains. Le numéro que nous avons sous les yeux nous est un sûr garant que les amis de la littérature ne manqueront pas de s'abonner à cette intéressante publication. L'agent à Québec, est M. F. X. Julien, à la corporation.

Voici le sommaire des articles insérés dans cette livraison :

La Revue du Nouveau Monde.—Insmi-na, extrait du journal d'un inconnu, par J. B. Tissot.—Le congrès de la paix.—Cron-quis d'été.—Newport et Saratoga.—Sou-venirs de Baden-Baden, par Régis de Trobriand.—Voyages.—La Chine et les chi-nois, par Eugène Pelletan.—Théâtres : Des conditions nécessaires pour le succès d'un Opéra Italien à New-York.—La Salle d'Astor-Place.—Le Coquillage, poésie par A. de Lamartine.—Chronique Artistique.—Bulletin Scientifique.—Mélanges.

Dans le numéro du 1er décembre, la revue commencera la publication des « Notes et Souvenirs de voyage dans le Sud, par R. de Trobriand

Tenure Seigneuriale.

Au milieu de tous les aberrations de la Gazette de Montréal, on trouve quelque-fois quelque chose de bon. Nous y avons remarqué l'autre jour quelques bonnes remarques sur la tenure seigneuriale. Néanmoins elles sont encore entachées ; d'une fausse imputation. L'existence de la tenure seigneuriale ne doit pas être attribuée à l'ignorance des Canadiens-français, ils ne sont pas plus amis de cette tenure seigneuriale que qui que ce soit. C'est sur cette tenure qu'on leur a concédé le Canada, et c'était peut-être la plus commode pour l'établissement de la colonie. Ce n'est pas leur attachement à ce principe qui a fait subsister la tenure seigneuriale jusqu'à nos jours, mais la grande difficulté de la faire disparaître avec justice pour toutes les parties. A part cette imputation injurieuse d'ignorance, l'article de la Gazette nous convient bien :

« Un rapport précieux, dit-elle, que nous avons publié hier, a été lu dans une assemblée récente de délégués, dans cette cité, par le Dr. Davignon, qui mérite bien de ses compatriotes pour la manière lucide avec laquelle il expose le sujet devant eux. »

« Des étendues de terres maintenant appelées « Seigneuries, » valant en surface de quelques milles carrés à cent et plus dans les premiers établissements du pays, furent accordées par la couronne de France à certains individus comme dépôt et non comme propriété, pour être concédées par eux en lots ou fermes à toute et chaque personne qui en demanderait à cultiver. Le dépositaire original ou le seigneur était autorisé à garder en pleine propriété de 600 à 1,000 acres, ou ce qu'il pouvait y avoir comme domaine à son propre usage, mais toutes les autres parties de son terrain devaient être concédées à demande, à l'exception des privilèges d'eau sur lesquels il y a quelque différend. Outre cela pour maintenir sa propriété comme un gentilhomme, chaque tenancier sous lui fut forcé de payer une rente annuelle de deux sous tournois (un denier et un neuvième de denier) par acre, et un minot de blé pour quarante acres, avec une amende de mutation d'un douzième de la somme d'achat quand la terre est vendue par un censitaire à un autre. De plus tout le grain devait être moulu au moulin du seigneur, pour lequel on établit un péage modéré. »

« Les hardis cultivateurs n'eurent pas plutôt donné une valeur à la terre du Canada que les seigneurs commencèrent les exactions arbitraires. Ils prirent sur eux non seulement de refuser des terres demandées sous la tenure légale, mais encore d'exiger en concédant des taux plus élevés de rente annuelle que leurs titres les autorisaient à prélever. Cela occasionna des remontrances de la part du « gouvernement de la mère-patrie » d'alors, et, avec une justice plus prompte que nous ne voyons quelquefois de nos jours, un décret royal fut mis au jour en 1711, déclarant que le seigneur était obligé de concéder la terre quand on la demandait pour cultiver, et défendant d'exiger une rente plus élevée ou condition plus onéreuse que celles que

nous avons mentionnées plus haut. »

« Cédés et a été confirmé par des édits et jugements subséquents en 1713, 1723 et 1732, et c'était la loi établie de la province au temps de la cession. »

« Comme règle de tous les temps ni la conquête, ni la cession n'a détruit des droits existants de propriété ou n'en a établi aucun nouveaux au détriment des anciens. Ce principe, toujours compris, est clairement exprimé dans le traité de l'Espagne cédant la Floride aux Etats-Unis dans les termes suivants, et il y a un article correspondant dans le traité Français cédant la Louisiane :

« Tous les octrois de terre fait avant le 21 février, 1818, par Sa Majesté catholique, ou par ses autorités légitimes dans les dits territoires cédés par Sa Majesté aux Etats-Unis, demeurent ratifiés et confirmés aux personnes qui sont en possession des terres en autant et aux mêmes conditions que les octrois seraient valides si si les territoires étaient restés sous la domination de Sa Majesté catholique. »

« N'y ayant aucune stipulation contraire, telle doit être la loi dans le Bas-Canada. Les droits relatifs des seigneurs et des censitaires sont aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1711 d'après la définition claire de l'édit d'alors. La position des seigneurs a pu leur donner le pouvoir de se liquer comme une faction contre les droits des censitaires, trop faibles, trop pauvres, trop ignorants pour résister, et nos cours ont pu, depuis la cession de 1763, par précédents sur précédents, entasser iniquité sur iniquité ; mais la saine justice demande que tout cela soit effacé, et les parties réintégrées dans leur position première et véritable. »

« Tous admettent que la tenure seigneuriale est une tenure folle qu'il faut faire disparaître promptement, mais étant de ceux qui veulent rendre à César ce qui est à César, nous opposerions tout projet de vol privé tendant à infirmer, ou rendre sans valeur un droit existant sur la propriété des seigneurs. Si les privilèges des seigneurs doivent être abolis, les propriétaires des propriétés seigneuriales doivent être payés et en les indemnisant complètement pour la perte de leurs privilèges, nous ne payerons rien pour leurs usurpations ou prétentions. »

« La commutation équitable est le seul remède, mais il ne peut y avoir d'équité dans aucun arrangement s'il n'est établi d'abord que la commutation sera basée ou sur la rente légale de deux deniers par acre, réglée par l'édit Royale de 1711, ou sur les rentes arbitraires que l'avarice a pu, exiger depuis la cession. »

(Trad. de la Minerve.)

ADRESSE

Au Révérend Messire NARCISSE DOUCET, Prêtre, ci-devant Missionnaire de Percé et autres lieux, et maintenant curé de Saint-André.

Révérend Monsieur, Votre séparation d'avec nous, que nous ne pensions pas devoir avoir lieu si prochainement, nous a empêché de remplir de vive voix un devoir bien doux à nos cœurs, celui de vous payer le faible tribut de la reconnaissance. Mais ce que nous n'avons pu vous exprimer de bouche, nous vous prions de l'accepter ici comme l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Puisque nous ne devons plus vous revoir, votre souvenir au moins nous restera ; et ce souvenir sera consolant, car toujours nos cœurs nous diront qu'en vous perdant, nous avons perdu un père dont la vie a toujours été toute de sacrifices pour le bien temporel et spirituel de ceux confiés à ses soins, et nous serions des ingrats si, après tout le bien que vous avez fait à chacun en particulier et aux missions en général, nous laissons échapper cette occasion sans vous témoigner notre profond chagrin et vous faire en même temps nos remerciements les plus sincères.

Oui, Révérend Monsieur, nous avons à vous remercier, car, à votre zèle pour la Religion est dû, non seulement l'embellissement de nos chapelles, mais encore l'érection d'une nouvelle église à la Grande-Rivière, qui transmettra à la postérité votre nom honoré et béni de tous.

Nous devons encore vous remercier et vous regretter, car à votre amour pour vos paroissiens est due la paix dans bien des familles, et votre âme compatissante a souvent ramené le sourire sur les lèvres de bien des pauvres. Vous avez séché les larmes de bien des mères désolées, et l'orphelin vous a souvent béni dans son cœur.

Permettez-nous, en terminant, d'espérer que vous ne nous oublierez, pas et que, dans vos prières, vous mêlerez un mot à l'Eternel pour nous, qui, de notre côté, ferons tous les jours des vœux pour votre santé, bonheur et prospérité.

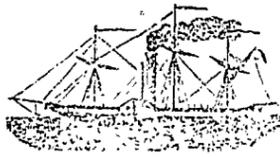
Percé, 20 octobre 1849. Michel Bilodeau, marguillier.

John Birmingham, " Henri Paradis, " Joseph Couture, " John LeBoutillier, " Lt. Mariel, avocat. J. F. DeBlais, juge D. G. G. F. Tremblay, prothonotaire. P. Winter, avocat. John Fannel, agent de Chs. Robin & Co et 186 autres signatures.

—La Medical Gazette contient des détails sur la découverte et les expériences du docteur Brillan de Bristol, et de M. Swaine, sur l'existence d'animaux ou de certains corps dans les déjections des cholériques du 9 au 30 juillet. Ces deux médecins ont fait de nombreuses expériences et ont trouvé que, dans le premier degré du choléra, ces corps sont petits, et plus forts dans les 2e et 3e degrés : plus petits dans les vomissements, plus gros dans les déjections. Lorsque le malade, se rétablit, la présence de ces corps est plus rare, et ils finissent par disparaître entièrement. Les déjections typhoïdes et autres espèces d'évacuations ne contiennent rien de semblable. Selon toute apparence, ces corpuscules se trouvent dans l'atmosphère, et ils se développent dans le corps du malade. Ces petits corps ont, dans l'atmosphère, la grosseur d'un 10 millième à un 3 millième de pouce de diamètre, dans les vomissements, d'un 8 millième à un 5 millième, et dans les déjections, d'un 6 millième à un 500e de pouce. M. Quekett, qui a fait aussi des expériences, a confirmé la découverte du docteur Brillan.

Par le Télégraphe.

ARRIVÉE DU STEAMER



Cambria.

Nouvelles d'Europe

DE 7 JOURS PLUS RÉCENTES.

Le « Cambria » est arrivé à Halifax. Un mémoire adressé à lord Palmerston, pressant le secrétaire des affaires étrangères, à employer toute son influence pour mettre fin aux barbaries de Haynan, en Hongrie, et pour rendre à ce pays, un gouvernement constitutionnel, vient d'être mis en circulation à Londres, pour obtenir des signatures. — Dans un conseil des ministres de la République Française, auquel assistait le Président, on discutait une lettre de M. De Falloux, et les Ministres jugèrent qu'elle équivalait à une résignation. A part de cet incident, il ne s'y passa rien d'une importance majeure.

Nous avons reçu ce matin, nos journaux d'Europe, apportés par le Cambria. Trop tard pour en profiter aujourd'hui.

Le comité permanent de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, a l'honneur de soumettre à l'Assemblée Générale son 15e Rapport Annuel.

VOTRE comité en rendant aujourd'hui compte à cette assemblée de ses opérations durant l'année qui vient de s'écouler, croit ne pouvoir mieux remplir ses obligations envers elle, et le public en général, qu'en signalant d'une manière particulière les grands avantages qui doivent résulter du changement qui a eu lieu dans la direction interne de l'institution fondée par cette Société.

Votre comité dans son dernier rapport, présenté le 7 novembre de l'année dernière, exprima le désir qu'avait eu notre digne prélat, Mgr. l'Evêque de Sidymé, d'introduire dans notre ville quelques membres de cette belle communauté, connue sous le nom de « Sœurs de la Charité, » et de les placer sous le toit érigé par cette Société, pour son avantage particulier et du public en général.

Votre Société eut alors le bonheur d'accéder à la demande de notre Prélat, et autorisa votre comité à exécuter ce projet de concert avec lui.

Aujourd'hui, votre comité a la satisfaction d'informer cette Société que ses vœux ont été mis à exécution, et que l'Asile des Orphelins est maintenant placé sous les soins charitatifs et bienfaisants de ces bonnes sœurs.

Cette société protégée d'une manière aussi sensible par le zèle inépuisable de notre clergé et du public de cette ville, doit se réjouir de ses progrès, et remercier la Providence, qui en permettant la destruction d'un édifice consacré à la charité, dans sa bonté infinie, fournit les moyens d'en élever un autre en si peu de temps, et d'en assurer la permanence, par l'introduction des Sœurs de la Charité, dont l'éducation, la sainteté et les talents reconnus, ne peuvent qu'en promouvoir les intérêts.

Le nombre des Orphelins maintenant à l'Asile est de 26.

Le nombre des petites filles qui fréquentent

L'école de cette institution est de 255. L'année en faveur de cette année, sur l'année dernière, une augmentation de 121. Trente-cinq orphelins ont été placés puis le 9 septembre dernier, et trois ont été décédés durant l'année, dont 2 l'épidémie régnante.

Malgré le vote généreux de la somme de 100, fait par la Législature dans sa dernière session, les dépenses nécessitées par l'achèvement de l'édifice ont placé ce comité dans l'obligation de recommander à cette Société l'ouverture d'un bureau dans le courant de l'hiver prochain, afin de pouvoir rencontrer les frais que nécessiteront l'entretien et le logement des orphelins, ainsi que l'instruction des enfants qui fréquentent cette institution.

Dans cette vue, votre comité espère que chacune des membres de cette Société s'empressera de déployer son zèle en travaillant avec ardeur à l'accomplissement de ce projet.

Madame la Trésorière soumet ses comptes pour l'année expirée.

La recette est de, £399 12 4  
Les Dépenses, 353 4 10

Balance, £19 7 7

Le tout respectueusement soumis.

Par ordre,  
SUSANNE VANFELSON,  
Secrétaire.

Québec, 14 novembre 1849.

Pour être publié.

**Le Livre des Formes**

LÉGALES

pour la

**TRANSACTION DES AFFAIRES**

adapté pour l'usage

DES

MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS,

FERMIERS,

ainsi qu'à toutes

les personnes dans la vie privée.

AUSSI.

Table de Profit et d'Escompte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différent taux, venant depuis neuf jusqu'à seize par cent de prime; le courant converti en sterling et les sommes d'argent converties en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la " Tenure des Livres en partie double.

Prix: 6-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais.

On s'abonne aux bureaux de ce journal.

Québec, 14 nov. 1849.

SOCIÉTÉ

**ST. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.**

L'ASSEMBLÉE générale pour l'élection des officiers de la Société et pour l'adoption des règlements aura lieu JEUDI, le QUINZE novembre courant, à SEPT heures précises P. M. dans la grande salle de l'ancien HOTEL DU PARLEMENT. Chaque membre devra être muni de sa carte d'admission.

Par ordre,

ULRIC J. TESSIER,  
Secrétaire archiviste.

Québec, 7 novembre 1849.

**W. LECHÉMINANT,**

No. 4.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE

QUÉBEC

VIENDRA de recevoir et offre en vente—Un petit lot de BEURRE des Townships, d'une qualité supérieure.

—AUSSI—

Chandelles américaines de Blanc-de-baie.

do. de Belmont do.

do. de Stearic do.

Huile d'Olive et Lampions.

Québec, 29 Oct. 1849.

**Bureau du prêt aux Incendies.**

HOTEL DU PARLEMENT,  
Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendiés qui n'ont pas encore payé l'intérêt échü qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

**BANQUE DE QUÉBEC.**

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,

NOAH FREER  
Caissier.

Québec, 14 novembre 1849.

AVIS.

LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourraient s'adresser à A. DURAND. Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

**VIN et PILLULES DES BOIS**

du

**DR. HALSEY.**

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte.

Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

MONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égal, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SAÏSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MÉDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ÉTÉ: il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPARATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont connu

mode s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS, CUTANÉES, les SCROFULES, les DARTRES RONGEANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état maladif de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes aient leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILLULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU DR. HALSEY.

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétoires. Les Pilles des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey,

Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'élevait en criant au milieu de la nuit dans des transes et des crises fatigantes, convertie de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

Elle resta dans ce déplorable état jusqu'à un mois de juillet, où je lui procurai une bouteille de votre Vin des Bois et une boîte de vos Pilles. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours; j'en fis acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en est que mieux. Elle est persuadée que votre excellente préparation lui a sauvé la vie.

Je suis, etc.  
JOSEPH C. PAULDING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années; et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

**DÉBILITÉ COMPLETE, MAIGREUR, CONSOMPTION DU CORPS.**

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaiblissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abattement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc. D'autres cas présentent alternativement de la constipation et du relâchement.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au Vin des Bois. Pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons vu ensuite. Plusieurs étaient atteints de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont attaquées sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

**INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.**

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fébrile, et de maux d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile; les pores de la peau se rétrécissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités sus-mentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exhalation par les pores. Le Vin et les Pilles du Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de Pilles et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent encore au système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

Agents à Montréal: DR. PICAULD, W. LYMAN Co. JOHN KINAN et P. NOURRIE Trois-Rivières. Québec J. MUSSON. Dr. MOREAU St. Jean.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfosés, St Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

BULE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVRE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVIEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

**SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.**

**RELIGION.**

Influence de la civilisation chrétienne en Orient.  
Le culte de Marie.  
Les scandales de Paris.  
De l'Écriture Sainte.  
De l'existence de Dieu.  
Le dimanche en Angleterre et en France.

**POLEMIQUE.**

Considérations sur l'état général du protestantisme.  
Un Sermon de Diderot.  
Des associations religieuses.  
L'athéisme allemand et le socialisme français.  
L'Eloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

**LEGENDES.**

St. François Xavier,  
St. François de Sales,

**ETUDES CONTEMPORAINES.**

Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier.  
Hippolyte Violon.  
La maison de l'Espion.  
Le Cardinal Maury.  
Etat religieux du monde.  
La logique et les faits sur les maximes gallicanes,  
Éloge de Charles Nodier.  
De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

**ETUDES PHILOSOPHIQUES.**

De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde,  
Roger Bacon,  
Le peuple,

**ETUDES POLITIQUES.**

Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne,—William Pitt,  
La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise.  
Les Polonais dans la Révolution européenne,

**ETUDES D'ECONOMIE SOCIALE.**

Des Hospices,  
Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils,  
Des caisses d'Épargnes,

**VOYAGES.**

Scènes de voyages dans l'Amérique du sud,  
Voyage du père Marquette au Mississipi,  
Voyages et recherches en Egypte.  
Voyage archéologique à Ninive,

**ETUDES SUR LE MOYEN-AGE.**

Excursion en Bourgogne,  
Études sur l'Égypte ancienne.

**LITTÉRATURE.**

Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794.  
La cloche du marchand.  
Un rêve de l'impératrice Joséphine.  
La cathédrale de Cologne.  
Le souterrain de Neaflles.  
Esther.  
La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique.  
Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique.  
La leçon d'une saur.  
Les bains de Lavey.  
Landaïs.  
Tableaux Bibliques.  
L'Espérance.  
Une nuit au calvaire.  
Le plus malheureux.  
Fragment d'un voyage autour du monde.  
L'installation d'un curé.  
Le départ d'un curé.  
Le Stabat Mater de Pergolèze.  
La conque du trépassé.  
Chambord.  
Aux Enfants.  
La raité des Enfants.—dialogue.  
L'Église de la Madeleine.  
Le chien invalide.  
Une tempête d'eau douce.  
La vallée des moines.  
Esto.—1793.  
Le Fauteuil de Molière à Pézinas.  
Richard Cromwell.  
Le franc bigre.  
Le Piétophobe de la ferté-sous-Journe.  
La vocation.  
Une lecture de Roman.  
Un amateur.  
Le dernier duc de Normandie.  
La baye-des-trépassés,  
Abélard,  
Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.  
L'ombre d'Éric,  
L'homme devant l'orage.  
L'Empereur de la Doctrine chrétienne.  
Le Jeudi-Saint à St-Louis du Missouri.  
Cour Divine.  
Voyez la Colonne suivante.

**L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.**

AGRANDISSEMENT!

**Programme pour l'Année 1850.**

AU MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'à obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 18 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désirent détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever au côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, n'ont dit le prince de l'éloquence latine,

" Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

" Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche. Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 18 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 18 février, il nous est impossible de renouveler eu d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Le député sortant. Une classe aux nègres-maçons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'hôtel de Rambouillet. Pèlerinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux. L'Eglise St. Vincent de Paul. L'orgue de Fribourg. La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environs de Jérusalem. Gâteau des Rois. Terre ! Terre ! St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel.

ETUDES HISTORIQUES.

Les Steppes de Hongrie, Etudes physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Serbie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemarck, La Santa-Casa, Le bois des lamiers, La colline des Antioch, Notice sur l'Eglise St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, St. Gerbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France, Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe — Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psammétique, jusqu'à la conquête d'Alexandre,

ETUDES ARTISTIQUES.

De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs,

ETUDES RELIGIEUSES.

Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacerdaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs, Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Eglise, Espérance d'un catholique, Paris religieux. — Esquisses de mœurs,

ETUDES PHILOLOGIQUES.

Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,

ETUDES SCIENTIFIQUES.

Du mouvement des races humaines, Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

CRITIQUES LITTÉRAIRES.

Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit,

ETUDES LITTÉRAIRES.

Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ETUDES MORALES.

Le philanthrope, L'homme pirogue, MELANGES HISTORIQUE. De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge, Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Éxil, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.

L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.

L'abbé Lacordaire, — L'abbé de Ravignan, — M. de Chateaubriand, — M. Berryer, — Alp. de Lamartine, — Montalembert, — Mgr Adre, — O. Barrot, — Sir Robert Peel, — Lord Brougham, — Le gén. Cavaignac, — Benj. Franklin, — Washington, — Abd-el-Kader

EGOLE DU MONT-PLAISANT,

FRANÇAISE ET ANGLAISE, tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise — Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE; auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate, en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. CH. LAROCHE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants: Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient: Grains. Chlorure de soude 81,66200 Chlorure de potasse 7,2808 Chlorure de chaux 9,5190 Chlorure de magnésie 1,71631 Bromure de magnésie 0,5635 Iodure de magnésie 0,3689 Carbonate de chaux 6,23301 Carbonate de magnésie 6,23301 Carbonate de fer 0,6748 Silice 4,9000

Total des ingrédients solides 92,17607 Eau 6,90782323 7000,00000

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377 Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl, Montréal, 5 avril 1849. DIRECTION, Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

REMARQUES.

Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

Dans le courant du mois, le public verra le grand nombre de médecins qui ont donné des certificats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même,

CHOLERA.

En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS

DES MEDECINS DE MONTREAL.

Montréal, 17 Avril 1849.

L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouve utile d'aider à une indication laxative, agit vite et altérante, et avec de tels objets en vue elle est précieuse dans les scorbutiques, dans les formes intenses de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissante action anti-acide et altérante, devra rendre de grands services. Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant en plusieurs occasions employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades. M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. La Roche me a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décisif. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agissait doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt, etc., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins. H. Y. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérantes, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydrosies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, vu leurs propriétés anti-acide et anti-émétique. Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentes que l'on débite en si grande profusion au public; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses), peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas. L. F. TAVERNIER.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur — Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'innocuité heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué. Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scorbutiques profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciaticque. Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréés Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur — Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me disposent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer. P. E. PICAULT, M. D.

Mon cher ami, — En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'usage dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc., Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché. J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation. Je ne doute pas que dans le choix, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de se servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux. L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont trouvés très bien; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poumons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup. W. FRASER, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Mr. CHARLES LA ROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydrosie, et de toutes les espèces de scorbutiques, excepté la constipation. Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement salin du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblant prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature. (Signé) S. C. SEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill. Montréal, 29 mars 1849.

Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être avantageuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scorbutiques, des hydrosies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à toute l'autre, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. Votre, etc., J. G. BBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydrosie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les gravelles, etc., etc. Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la dysurie et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué. Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDEL, M. D. Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agitée à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience. W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill. Montréal, 23 avril 1849.

Monsieur — Après avoir pris connaissance d'un avertissement publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande: que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les Bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis Monsieur V.otre etc. J. ENERY CODERRE. D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt, etc., je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public. J. S. CRAWFORD, M. D. Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill. Montréal, 13 avril 1849.

Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidités dans ces organes. Dans quelques uns de ces formes les plus communes de maladie circulaires, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif. GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill. Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouve très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales. B. L. MACDONALD, M. D. professeur de médecine au Collège McGill. Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur — L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Goutte et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de l'estomac et dans des formes spéciales de scorbutiques ou érotiques. J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déclaration quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau. Je suis votre etc. FRANCIS BADGLY, M. D. Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général. AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir pu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guéri. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux minérales. DAME JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai vainement essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien. DANIEL ALLEGAY. Depuis huit mois je craquelais le sang, depuis huit jours que je bois de l'eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doubles de ce qu'elles étaient. AUGUSTIN LAFLAMME. Montréal, 15 août 1848.

Guérison Extraordinaire. — Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien. H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

Je dis sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRoche, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien. PAUL SABOURIN. Plantagenet 8 août 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces Eaux est agréable et leur effet est salutaire. L. H. MASSON, M. D. North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je suis sûr, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvés et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme. DR. M. P. LEDUC. Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'eau de la source de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu. Ls. THOMAS. Petite Nation, 21 juillet, 1848.

Je éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées nulle part en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré. H. J. HARRIS. Montréal, 9 septembre 1848.

AGENTS POUR MONTREAL, Dr. PICAZZI, Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul, Braut & Lefrancis, Place d'Armes, Québec. — Dépot Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent.

Digne d'attention. Voulez-vous conserver votre santé, et les moyens de Québec? Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays? FAITES comme les citoyens de Montréal: buvez de l'eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Les noms de 45 médecins s'accordent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des Eaux minérales obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge s'il lui-même.

Drs. W. Nelson, Drs. E. H. Trudel, J. G. Bisson, H. Mount, J. E. Coler, Alex. McCulloch, J. L. Leprohon, R. L. McDowell, L. U. Morrison, J. Crawford, P. E. Picault, F. Badgley, W. Fraser, A. Hall, G. W. Campbell, S. C. Sewell, L. F. Tavernier, P. J. Leduc. DIRECTION. — Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau filtrée 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Sous le Fort Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent. Québec, 2 juillet, 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, me St. Joseph, N. C. 14, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Bouze Chelins et demi par an (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, le bonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGES. — Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous paieront d'avance le trimestre ou le semestre, recevront le journal gratis pendant l'année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du trimestre et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPÉAU, l'Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2s 6d Chaque insertion subséquente..... 7d Pour dix lignes et au-dessous..... 3s 6d Chaque insertion subséquente..... 10s Pour chaque ligne ensuite..... 4s Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés par notre Journal, sont autorisés, nous, à recevoir les argent, et à en donner quittance. Montréal..... MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières..... P. Nourie, etc. Répétition..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stansfeld..... Mr. l'abbé Champeau. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Instit. Brantford..... Chs. LeTallier, etc. St. Thomas (en bas)..... J. D. L'Amour, etc. N. P. Islet..... L. Balloupy, etc. Ap. Ste. Anne la Poutrière..... Ls. Morant, etc. N. P. St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labrecque, etc. Isle-Verte..... Mr. l'abbé Couvreur. Rimouski..... John Heath, etc. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, etc. Beauport..... Mr. l'abbé Bernier. Châteauguay..... Ls. C. LeFrancis, etc. N. P. Lathière..... J. Filteau, etc. N. P. St. Eustache (Dist. M.)..... Dumais, etc. N. P. St. Michel..... Mr. l'abbé Godbout. Malbois..... Mr. l'abbé Godbout. St. François (Riv. du Sud)..... Philippe Beaudin. St. Michel..... B. Poullet, etc. N. P. St. Denis (en bas)..... F. Tremblay, etc. N. P. St. Roch des Jaloux..... L. Z. Poullet, etc. Rivière du Loup (en bas)..... J. B. Marquette, etc. Ste. Foye..... Mr. B. Marquette, etc. Trois-Pistoles..... P. Fournier, etc. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

STANISLAS DRAPÉAU, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.